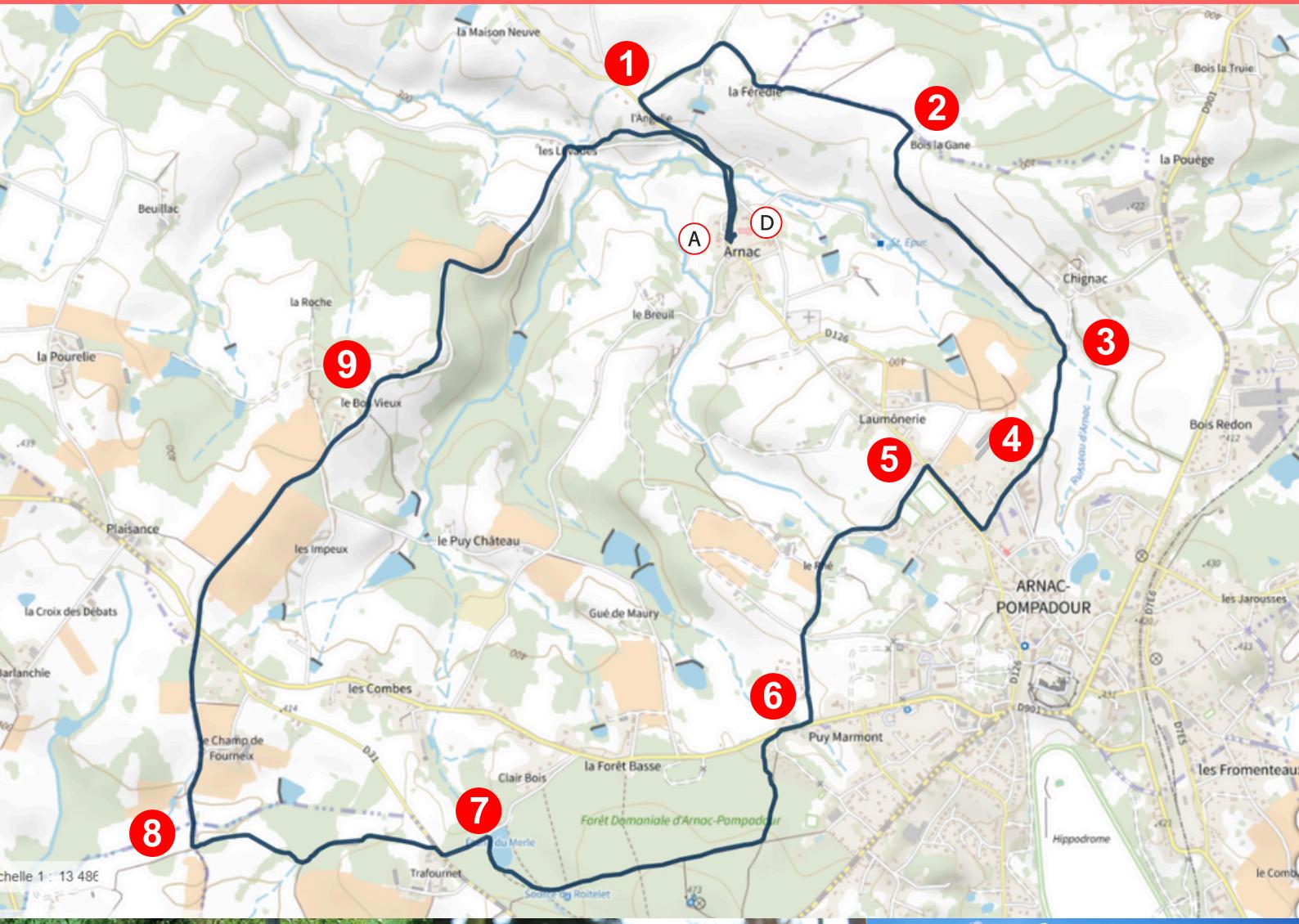


Circuit n°6: Arnac-Pompadour

La Pierre des 4 Communes

10 km - 3h00 - Dénivelé : 456m D+ et 304m D-

TERRES
de CORRÈZE
Reconnectez-vous !



Lors de cette balade vous découvrirez l'élevage du Domaine de Chignac, puis emprunerez la forêt domaniale de Pompadour pour finir par la découverte de l'histoire de la pierre des 4 communes.



Prieurale d'Arnac

Tél. : 05 55 73 15 71

Mail : accueil@terresdecorreze.com

Site : www.terresdecorreze.com

Bonne direction Tourner à gauche Tourner à droite Mauvaise direction



- 1** Au départ de l'Abbatiale prendre la route qui descend sur la droite. Continuer tout droit et suivre la rue de l'Abbatiale d'Arnac en laissant la rue du Vallon sur votre droite.
Laisser la route des Levades à gauche et continuer tout droit en direction du lieu-dit de l'Angélie, prendre la première route à droite en direction de la Férédie.
- 2** Laisser la route à gauche qui descend sur la Férédie Basse continuer sur la route principale à droite en direction du Bois de la Gane, pour emprunter la piste et continuer tout droit.
- 3** Tourner à droite au bout de la piste sur un chemin en herbe pour rejoindre le chemin qui longe les près de Chignac. Au bout de la piste à l'intersection prendre à droite.
Au prochain embranchement, à la pate d'oie, prendre le petit chemin sur la droite et entrer dans le sous-bois qui remonte jusqu'à la route.
- 4** A la sortie du chemin, continuer tout droit en longeant le parking sur la gauche jusqu'à la route principale (allée de Chignac). Arrivé à la route prendre sur la droite et suivre la D126 (attention à la circulation).
- 5** Laisser la prochaine intersection sur la gauche (rue d'Arnac) et longer sur le côté gauche de la route le stade et tourner à gauche sur la route du Rhé. Continuer tout droit et passer le long de l'étang sur la gauche.
Au prochain croisement continuer tout droit en direction du Bréjassou.
Au bout de la route du Rhé, après le lotissement prendre sur la droite au niveau du stop.
- 6** Prendre la première à gauche en direction des gîtes de la forêt en les logeant à gauche de la route. Entrer dans la forêt domaniale et continuer sur le chemin qui monte à droite. A la prochaine intersection tourner à droite puis continuer tout droit jusqu'à l'étang du Merle.
- 7** A la sortie de l'étang prendre sur la route de gauche pour rejoindre la D32 en tournant à droite sur quelques mètres puis rejoindre le chemin à gauche.
- 8** Au premier embranchement prendre à droite et longer les pâtures qui vous mènent jusqu'à la pierre des 4 communes.
- 9** Au bout du chemin avant les pommiers tourner à droite et après la pierre remonter le chemin jusqu'à la départementale.

